

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* — n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung —
7 Juge Beti Hohler
8 Procès — Salle d'audience n° 1
9 Jeudi 4 juillet 2024
10 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 35*)
11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:35:01] Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
15 TÉMOIN : CAR-D30-P-4848
16 (*Le témoin s'exprimera en français*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:10] Bonjour à tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez appeler l'affaire, s'il vous plaît.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:35:32] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Madame, Messieurs les juges.
21 Il s'agit de la situation en République centrafricaine II en l'affaire *Le Procureur c.*
22 *Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-
23 01/14-01/18.
24 Et je précise, aux fins du compte rendu, que nous sommes en audience publique.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:50] Merci.
26 Puis-je demander aux parties de bien vouloir se présenter, en commençant par
27 M^{me} Berdennikova.
28 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [09:35:57] Bonjour, Monsieur le Président,

1 Madame, Messieurs les juges. Bonjour à tous dans la salle d'audience.

2 L'Accusation représentée, ce matin, par Manochitra Prathaban, Kweku Vanderpuye,

3 Yassin Mostfa et moi-même, Maria Berdennikova.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:09] Merci beaucoup.

5 Maître Rabesandratana, pour les représentants des victimes.

6 M^e RABESANDRATANA : [09:36:11] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour,

7 Madame et Messieurs les juges. Bonjour à... à tout le monde.

8 Les représentants légaux des victimes sont représentés aujourd'hui par M^e Paolina

9 Massidda, et moi-même, Elisabeth Rabesandratana.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:28] Merci beaucoup.

11 La représentante des anciens enfants soldats, M^{me} Grabowski.

12 M^{me} GRABOWSKI (interprétation) : [09:36:35] Bonjour, Monsieur le Président,

13 Madame, Messieurs les juges. Bonjour à tous dans la salle d'audience.

14 Je m'appelle Anne Grabowski, et je suis accompagnée d'Amina* Merrouche et nous

15 représentons les victimes, anciens enfants soldats.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:47] Nous nous tournons

17 maintenant vers la Défense. D'abord la Défense de M. Yekatom, Maître Guissé.

18 M^e GUISSÉ : [09:36:54] Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs de la

19 Chambre.

20 Aujourd'hui, M. Yekatom est présent simplement virtuellement dans la salle, comme

21 vous pouvez le constater à l'écran. Il est toujours malade et il remercie la Chambre et

22 le Greffe d'avoir organisé la possibilité de suivre l'audience à distance.

23 Je tiens à préciser qu'il est, aujourd'hui, assisté et représenté par M. Florent Pages-

24 Granier, M^{me} Carole Floquet et M^{me} Sarah Bafadhel.

25 Je précise — c'est important pour le procès-verbal — que M. Yekatom n'a toujours

26 pas vu de médecin depuis hier, donc j'espère qu'il pourra le voir aujourd'hui pour

27 que l'on sache comment nous pourrions continuer pour la suite de la procédure,

28 puisque renoncer à son droit d'être présent dans la salle d'audience n'est pas

1 quelque chose que l'on fait avec légèreté. Voilà.

2 Et je tiens à préciser aussi que j'utiliserai la pause pour pouvoir m'entretenir avec lui
3 par téléphone, pour le suivi et le développement de l'audience. À priori, compte
4 tenu du résumé de M. le témoin, nous n'avons à priori pas de question, maintenant,
5 tout peut évoluer en fonction de la suite, et notamment du contre-interrogatoire par
6 l'Accusation, et je tenais à le... l'indiquer.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:10] Trois choses sur cela.

8 D'abord, la Chambre vous remercie... ou remercie votre client pour avoir renoncé à
9 sa présence ici, dans le prétoire. Nous remercions également le Greffe qui a pris les
10 dispositions nécessaires pour qu'il puisse nous suivre de... à distance depuis le
11 quartier pénitentiaire.

12 Deuxièmement, puisque la situation est comme elle est, si vous pensez qu'il est
13 nécessaire de consulter votre client, vous demandez une pause et il vous sera donné
14 le... la possibilité de le faire.

15 Troisièmement, puisque nous sommes dans la salle d'audience et que nous avons
16 une représentante du Greffe en la personne de M^{me} la greffière, donc, je vous
17 demanderais de prendre les mesures nécessaires pour que M. Yekatom puisse voir
18 un médecin le plus tôt possible.

19 Maître Knoops, pour la Défense de M. Ngaïssona.

20 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:39:15] Bonjour à vous, Monsieur le Président,
21 Madame, Messieurs les juges. Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur le témoin.

22 Pour M. Ngaïssona, son état de santé n'est pas parfait, il est néanmoins présent dans
23 la salle d'audience. Je dois insister sur le fait que, s'agissant de son état de santé, il se
24 peut qu'il ait besoin de soins pendant la pause. Il n'a pas de fièvre, il a toussé
25 beaucoup la nuit dernière, et donc nous aimerions beaucoup qu'il puisse bénéficier
26 de soins médicaux pendant la première pause ce matin.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:39:45] Si vous le permettez,
28 si vous pensez avoir besoin d'une pause beaucoup plus longue que d'habitude,

- 1 n'hésitez pas à nous le signaler, bien entendu. C'est d'une importance capitale.
- 2 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:39:59] Merci, Monsieur le Président.
- 3 Ayant dit cela, notre équipe, ce matin, est composée de Barbara Szmatala, Mathias
- 4 Goffe, notre nouvelle stagiaire, M^{me} Lehna Guidou et Justine Crête.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:19] Bonjour, et je salue
- 6 chaleureusement M^e Karnavas qui est conseil de permanence, représentant le témoin
- 7 sur des questions d'auto-incrimination potentielle, notamment en ce qui concerne,
- 8 donc, les menaces présumées qui pèsent sur le témoin.
- 9 Bonjour à vous, Monsieur Karnavas.
- 10 M^e KARNAVAS (interprétation) : [09:40:43] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour
- 11 à tous, ici, dans la salle d'audience.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:46] Le plus important,
- 13 c'est que nous avons avec nous un témoin ici, dans la salle. Il s'agit de... du témoin
- 14 P-4848.
- 15 Bonjour à vous, Monsieur le témoin et bienvenue dans cette salle d'audience.
- 16 Vous êtes ici afin d'assister la Chambre dans la cadre de la... l'affaire *Le Procureur c.*
- 17 *MM. Yekatom et Ngaïssona*. Comme vous le savez, des mesures de protection ont été
- 18 octroyées afin de vous... garder confidentielle votre identité. Je ne vais pas les
- 19 préciser maintenant.
- 20 Votre conseil est présent ici, et donc, chaque fois qu'il... que vous risquez d'évoquer
- 21 un élément susceptible de vous auto-incriminer, vous pouvez consulter votre
- 22 conseil, donc vous pouvez demander un pause pour le consulter. C'est une mesure,
- 23 comment dire... c'est une mesure qui vise à assurer votre protection et, en toute
- 24 justice envers vous, donc, elle vous a été octroyée.
- 25 Monsieur le témoin, en principe, vous devriez trouver devant vous un carton qui
- 26 contient l'engagement solennel de dire la vérité. Auriez-vous l'amabilité de lire à
- 27 voix haute le contenu de cette carte ?
- 28 LE TÉMOIN : [09:41:52] Merci, Monsieur le Président.

1 Je déclare solennellement que je... que je dirai la vérité, toute la vérité, rien que la
2 vérité.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:42:01] Merci beaucoup,
4 Monsieur le témoin. Cela signifie, maintenant, que vous êtes sous serment, et ça veut
5 dire ce que vous venez de dire. Vous êtes tenu de dire la vérité, toute la vérité, tout
6 ce que vous savez, et rien d'autre. Bien.

7 Juste quelques conseils... consignes d'ordre pratique.

8 Vous aurez compris que tout ce qui est dit ici, dans cette salle d'audience, est traduit
9 en plusieurs langues et, afin de permettre une interprétation correcte, nous devons
10 ralentir un peu notre débit afin que les interprètes puissent nous suivre. Et ne
11 commencez à parler que lorsque la personne vous interrogeant aura fini de vous
12 poser des questions, marquez peut-être une pause de deux, trois secondes avant de
13 commencer votre réponse.

14 Je pense que c'est tout en guise de préliminaire, donc, Maître Knoops pour avez la
15 parole.

16 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:42:58] Oui, effectivement, merci, Monsieur le
17 Président, Madame, Messieurs les juges.

18 Juste un brève explication en deux partie en ce qui concerne la Défense. La première
19 partie, c'est M^{me} ... donc, Vandeler qui va poser quelques questions liminaires et
20 parcourir le... avec le témoin, son parcours. Et moi, je m'occuperai de la deuxième
21 partie qui concerne donc les éléments relatifs à Facebook. Cela prendra beaucoup de
22 temps. Nous ne pensons pas pouvoir en terminer aujourd'hui, nous essaierons de
23 terminer, en tout cas, en tout état de cause, avant le week-end.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:42] Nous ne pensons
25 pas que vous alliez en terminer aujourd'hui.

26 Donc, commencez votre interrogatoire, Madame Vandeler, et bienvenue dans le
27 prétoire, je dois d'abord vous annoncer.

28 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

1 PAR M^{me} VANDELER : [09:44:00] Merci, Monsieur le Président, Madame, Messieurs
2 les juges.

3 Q. [09:44:07] Bonjour, Monsieur le témoin.

4 R. [09:44:09] Bonjour, Madame.

5 Q. [09:44:10] Comment allez-vous ?

6 R. [09:44:11] Ça va, je vais bien, par la grâce de Dieu.

7 Q. [09:44:12] Merci d'être avec nous ce matin. Merci de venir témoigner, de prendre
8 le temps pour cela. Merci beaucoup.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:11] Madame Vandeler,
10 comme je l'ai dit au témoin, il est important de ne pas parler en même temps. Cela
11 s'applique à vous également, ce n'est pas un problème, je vous le rappelle
12 simplement parce que, nous tous ici, dans la salle d'audience, et nous sommes ici
13 depuis fort longtemps, nous devons respecter cette consigne. Donc, c'est la première
14 fois pour vous, prenez votre temps et ne commencez à poser votre question que
15 lorsque le témoin en aura terminé.

16 M^{me} VANDELER (interprétation) : [09:44:36] Bien sûr, merci.

17 Q. [09:44:40] (*Intervention en français*) On se connaît, on s'est déjà rencontré. Donc, je
18 suis Laurianne Vandeler, je représente l'équipe de défense de M. Patrice-Édouard
19 Ngaïssona. M^e Knoops et moi-même allons vous poser des questions aujourd'hui et
20 une partie de la journée de demain, et c'est moi qui vais commencer.

21 Comme vient de vous l'expliquer M. le juge Président, vous bénéficiez de mesures
22 de protection, et nous allons faire très attention à ne pas donner d'informations, tout
23 au long de l'interrogatoire, qui pourraient vous identifier. Par exemple, dans une
24 minute, je vais vous poser des questions sur votre identité, sur votre parcours
25 professionnel, et je passerai à huis clos partiel, c'est-à-dire que seules les personnes
26 dans cette salle entendront notre discussion. D'accord ?

27 Et de votre côté, si au moment de donner une réponse, vous pensez devoir dire des
28 choses qui pourraient vous identifier, dites-le-nous et on passera à huis clos partiel,

1 de manière à ce que le public n'entende pas. D'accord ? Et on passera à huis clos
2 partiel à chaque fois que ce sera nécessaire.

3 Je vais peut-être répéter un petit peu ce que M. le juge Président a dit, mais dans
4 notre cas, vous et moi, nous parlons français, donc on se comprend très bien, et
5 comme tout ce que nous disons est interprété vers le sango et vers l'anglais, c'est...
6 c'est important de parler lentement et de marquer une pause de 5 secondes entre
7 chaque question et réponse, pour laisser le temps aux interprètes de faire leur travail
8 et de terminer leur traduction. Donc, comptez peut-être 5 secondes dans votre tête à
9 la fin de chaque question, juste pour être... pour être sûr.

10 Et si nos questions ne sont pas claires, dites-le-nous et on trouvera un façon de poser
11 la question... de reformuler la question. C'est important que vous compreniez
12 parfaitement la question qu'on vous pose avant d'y répondre.

13 Est-ce que tout est clair pour vous jusque-là ?

14 R. [09:46:40] Tout est clair.

15 Q. [09:46:44] Alors, on va sans plus attendre commencer, car nous avons beaucoup
16 de questions. Je vais d'abord vous poser des questions personnelles.

17 M^{me} VANDELER : [09:46:52] Et pour cela je vais demander à passer à huis clos
18 partiel, s'il vous plaît.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:02] Oui, huis clos
20 partiel.

21 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 47)*

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:47:15] Nous sommes à huis clos partiel,
23 Monsieur le Président.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:18] Monsieur le témoin,
25 afin que vous sachiez pourquoi je m'adresse à vous en tant que « Monsieur le
26 témoin », je n'utilise pas votre nom, c'est simplement pour garder votre identité
27 confidentielle. Normalement, la politesse voudrait que je vous appelle par votre
28 nom. Veuillez poursuivre, Maître.

1 M^{me} VANDELER : [09:47:27]

2 Q. [09:47:36] Alors, Monsieur le témoin, nous sommes maintenant à huis clos partiel,
3 ce qui veut dire que seuls les gens dans cette salle d'audience peuvent nous
4 entendre. Donc, vous pouvez parler très librement.

5 Je vais, commencer par, donc, vos... des questions d'identité. Quel est votre nom
6 complet, s'il vous plaît ?

7 R. [09:47:51] Merci, Monsieur le Président. (Expurgé)
8 (Expurgé)

9 Q. [09:47:59] Quelle est votre date de naissance, s'il vous plaît ?

10 R. [09:48:04] Je suis né le (Expurgé) à Bangui, République centrafricaine.

11 Q. [09:48:18] Quelle est votre religion ?

12 R. [09:48:20] Je suis (Expurgé).

13 Q. [09:48:27] Et à quelle ethnie appartenez-vous ?

14 R. [09:48:30] J'appartiens à l'ethnie (Expurgé).

15 Q. [09:48:41] Et quelle est votre occupation actuelle ?

16 R. [09:48:46] Je suis (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:01:54] Merci beaucoup,
10 Monsieur le témoin.

11 Nous voyons que la connexion avec le centre de détention s'est interrompue, on va
12 interrompre un instant, en essayant de la rétablir.

13 Est-ce que vous pouvez voir combien de temps ça pourra prendre ? On peut combler
14 les blancs, mais pas trop longtemps, hein.

15 *(Reconnexion avec le centre de détention)*

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:55] Alors, M. Yekatom
17 est sur les écrans.

18 Nous pouvons donc reprendre, je vous en prie.

19 Madame... Maître Vandeler, vous parlez français tous les deux, c'est le problème,
20 c'est arrivé un millier de fois ici dans le prétoire. Le problème souvent, c'est que vous
21 êtes trop... trop rapide, ce n'est pas un reproche, hein, c'est juste une explication
22 assez bizarre, mais pour les interprètes, c'est plus simple, lorsque l'interprète... les
23 deux... les deux interlocuteurs ne parlent pas la même langue. Là, vous comprenez,
24 puisque vous parlez tous les deux français, donc parfois, ça chevauche, parfois, ça va
25 un peu trop vite. Voilà, c'est juste pour expliquer mes interventions. Mais... Mais ne
26 vous inquiétez pas, hein, tout pas tout va bien, hein, tout va bien, hein, c'est juste que
27 j'explique. Voilà, c'est des choses qui arrivent, et ça arrive à tout le monde ici, et
28 comme je l'ai dit, même à ceux qui avons plus d'expérience dans ce prétoire.

- 1 M^e VANDELER : [10:03:56] Merci, Monsieur le témoin.
- 2 J'aimerais vous montrer un document.
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 Q. [10:22:28] Et pour revenir un petit peu sur la famille de François Bozizé, est-ce que
19 certains fils de François Bozizé avaient une formation militaire ?

20 R. [10:22:52] À ce que je... je sache, oui, Francis Bozizé a reçu sa formation dans
21 l'armée française, et c'est... c'est de lui que je... je... je pourrais vous dire oui, mais les
22 autres, j'ai aucune idée.

23 Q. [10:23:17] Par exemple... Par exemple, Rodrigue Bozizé, est-ce que vous savez s'il
24 avait une formation militaire ?

25 R. [10:23:24] Oui, Rodrigue Bozizé a eu une formation militaire. Il y a aussi Papy
26 Bozizé qui a aussi une formation militaire, parce qu'il a au moins cinq de ses fils,
27 cinq de ses fils qui sont porteurs de tenue. Et... Mais ceux dont je connais qui ont
28 vraiment eu la formation militaire, c'est... ce sont ces trois. Il y a deux autres aussi

1 que je vois aussi dans la tenue, (Expurgé)

2 (Expurgé) je ne sais pas comment eux ils ont fait leur formation pour en être là,

3 donc, je ne peux pas vous dire en plus.

4 Q. [10:24:17] D'accord, mais donc si je vous dis Socrate ?

5 R. [10:24:24] Non, Socrate n'a jamais été porteur de tenue, à ce que je sache, sauf

6 erreur de ma part.

7 Q. [10:24:41] Et Franklin ?

8 R. [10:24:44] Franklin fait partie des... des deux autres que je disais, à un moment

9 donné, ils sont aussi militaires, mais dit-on qu'ils ont... qu'ils sont passés dans une

10 école de formation des officiers, (Expurgée)

11 donc j'ai aucun connaissance, quoi.

12 Q. [10:25:08] Et Joseph ?

13 R. [10:25:10] Non, Joseph, on l'appelle Jojo Jojo (*phon.*), lui, il n'a pas... il n'a pas une

14 formation militaire.

15 Q. [10:25:31] Et Papy.

16 R. [10:25:33] Papy faisait partie de ces trois catégories dont j'ai parlé au début, là. Lui,

17 c'est un officier de la gendarmerie, c'est quelqu'un qui a commencé dans un école

18 militaire chez nous, étant bas âge jusqu'à être officier, et... lui, il a fait les étapes

19 normales, quoi. Ouais.

20 Q. [10:25:54] Il a gravi les tous les échelons.

21 R. [10:25:58] Tout à fait. Il a commencé par une école militaire, des enfants de troupe.

22 Et par après, il est... il a été envoyé dans une école des officiers, après il est rentré, il a

23 gravi des échelons normal, voilà.

24 Q. [10:26:18] (*Début de l'intervention inaudible*)... Monsieur le témoin. Où étiez-vous et

25 quelle était votre occupation professionnelle au moment de l'arrivée de la Séléka en

26 mars 2013, à Bangui ?

27 R. [10:26:37] Merci, Monsieur le Président. En mars 2013, c'est comme je vous ai dit

28 dans le début que (Expurgée). Et donc, je m'occupais de mes

1 petites débrouilles pour subvenir aux besoins de ma petite famille. Donc, j'étais au
2 pays comme tout autre centrafricain lambda.

3 Q. [10:27:04] Et qu'avez-vous fait une fois que la Séléka est arrivé à Bangui, est-ce
4 que vous avez pris la fuite ?

5 R. [10:27:14] Oui, merci, Monsieur le Président. Effectivement, j'ai... quand la Séléka a
6 fait son entrée à Bangui, j'ai... pris la fuite comme toute autre personne, en passant
7 par Zongo, Gemena, Kinshasa, Brazzaville, et de Brazzaville. J'ai été refoulé sur
8 Kinshasa, et c'est de Kinshasa, maintenant, que je me suis retrouvé donc à Douala au
9 Cameroun, pour être à la proximité de ma petite famille qui devrait me rejoindre par
10 la suite.

11 Q. [10:28:11] Alors, nous allons aborder les détails de cet itinéraire dans un deuxième
12 temps, certainement en audience publique, mais d'abord j'aimerais discuter des
13 raisons qui vous ont poussé à faire le choix de l'exil ; qu'est-ce qui vous a poussé à
14 partir ?

15 R. [10:28:31] (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé) C'est ainsi que j'ai jugé

19 utile de prendre la fuite pour ma sécurité. Parce que c'était tout une confusion au
20 pays, la Séléka qui venait au pays n'était pas... la plupart ne sont pas centrafricains,
21 la plupart sont des étrangers, et c'est des gens qui ne sont pas collaborables. Et c'est
22 pas aussi facile de collaborer avec eux de par leur comportement, de part ce qu'ils
23 ont fait dans le pays. Donc, j'aurais bien voulu prendre la tangente pour ma sécurité.

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 R. [10:30:02] Bah, bien sûr que oui, Monsieur le Président.

27 Q. [10:30:08] Et selon les informations qui vous parvenaient de Bangui, donc, une
28 fois en exil, quel était l'état des principales institutions de l'État après l'arrivée de la

1 Séléka ? Y avait-il encore une armée, une police, une administration centrale en
2 place ?

3 R. [10:30:39] À ce que je sache, Monsieur le Président, la Séléka est venue
4 tout changer, donc ils ont établi un plan pour façonner le pays à leur manière. Donc,
5 pour eux, tous ceux qui ont servi à la police, à la gendarmerie, l'armée, qui n'était pas
6 avec eux, ne doit plus exister. Les administrations centrafricaines ne doivent plus
7 exister. Donc pour eux, c'est un autre système qui devrait donc prendre le contrôle
8 total du pays. Donc, l'armée était quasi inexistant, la gendarmerie non plus, la police
9 non plus, il y a que ces gens-là que vous voyez de partout, il y en a qui substituent
10 même... qui se sont substitués à la place de... des gendarmes, alors que ce ne sont pas
11 des gendarmes, il y en a qui se sont substitués à la place des policiers, à la place des
12 douaniers, c'est-à-dire, ils ont le pays entre les mains, en ce temps. C'était un
13 désordre total, c'était un fourre-tout. Donc, voilà.

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 Alors, par rapport à la Séléka c'était pas le cas, c'était vraiment un désordre total qui

1 est installé dans toute la République. Parce que vous n'avez... vous avez en face de
2 vous des gens qui ne parlent pas la même langue que vous, des gens qui ne vous
3 comprennent pas, et des gens qui ne savent ni écrire ni lire, en tout cas, tout un tas
4 de barbares qui se sont retrouvés sur notre territoire — excusez-moi le terme, pour
5 ne pas penser que j'étais en train de les qualifier de ce genre —, mais franchement,
6 c'était leur manière de faire en fait. Donc, c'était pas facile pour la population de... de
7 vivre. Donc, pour la population, c'est vraiment... c'était pas possible pour la
8 population, en un mot, de vivre dans cette situation pareille. (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 Q. [10:35:32] Merci, Monsieur le témoin pour... ces explications éclairantes.

16 Je vais maintenant vous poser des questions concernant votre parcours de Bangui à
17 Douala, et je vous propose de passer en audience publique.

18 Donc, le public pourra entendre nos discussions. À ce titre, je vous rappelle de ne...
19 de ne donner aucune information qui pourrait vous identifier. Est-ce que vous vous
20 sentez à l'aise pour passer en audience publique maintenant ?

21 R. [10:36:12] Non, Monsieur le Président. Je... Parce que durant mes parcours, il y a
22 des noms sûrement qui peuvent... que je peux citer, donc je ne souhaite pas.

23 Q. [10:36:26] (*Début de l'intervention inaudible*), si on passe... Pardon.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:30] Vous savez, c'est
25 toujours comme ça, Maître — et je m'adresse aussi au témoin par la même occasion :
26 si le fait de donner un réponse significative signifie que vous devez révéler des
27 éléments d'information susceptibles de vous identifier, nous resterons alors à huis
28 clos partiel. Donc, c'est ce que je comprends de l'intervention du témoin.

1 Veuillez poursuivre.

2 M^{me} VANDELER : [10:37:00]

3 Q. [10:37:01] D'accord. Donc, pouvez-vous, nous expliquer de manière précise les
4 différentes étapes vous ayant mené de Bangui à Douala ; est-ce que déjà vous étiez
5 seul ou accompagné ?

6 R. [10:37:14] Merci, Monsieur le... le Président. De Bangui à Zongo, je... je partais seul

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 Et je suis allé donc m'inscrire auprès de... du HCR qui se trouverait de l'autre côté.

23 Au même moment, ils m'ont pris en compte, et c'est de là où on nous a pris avec
24 certains des... des jeunes centrafricains qui sont autres des militaires et d'autres des
25 civils, mais qui sont dans le système de... de l'ancien Président, pour nous amener
26 donc dans un site à... à l'autre-là, à Gemena.

27 Donc, de Zongo à Gemena, nous avons... nous... nous sommes allés à moto, payée
28 par nous-mêmes. Et, à Gemena, on a été pris en compte par les... les autorités

1 militaires là-bas, parce qu'on était tous basés dans... dans un même endroit chez un
2 colonel de... des forces congolaises. Et c'est là-bas où mes périples ont... ont continué,
3 quoi.

4 Q. [10:40:43] D'accord. Donc, juste pour revenir en arrière, quand... vous... vous êtes
5 passé par Zongo initialement ; c'est bien ça ?

6 R. [10:40:52] C'est cela, Monsieur le Président.

7 Q. [10:40:55] Et est-ce que, à Zongo, vous vous êtes enregistré au HCR ?

8 R. [10:41:02] Bien sûr que oui, Monsieur le Président.

9 Q. [10:41:05] Et une fois arrivé à Gemena, qui encadrait ce camp et qui était pris en
10 charge dans ce camp ?

11 R. [10:41:24] Quand on était à Gemena, c'était chez un colonel de l'armée congolaise
12 dont j'ignore son nom. C'est dans sa parcelle que tout le monde était donc... était
13 donc réfugié sous contrôle de... de l'armée congolaise.

14 Et quand on était là-bas, c'était toute une suite, hein, c'était toute une suite logique
15 des entourages de l'ex-Président François Bozizé, dont sa fille, des gens qui étaient
16 dans le même parti que lui, certains officiers de la police, officiers des FACA, tant
17 d'autres personnes que je voyais aux fêtes.

18 Q. [10:42:28] Et donc, les autorités congolaises faisaient la distinction entre ceux que
19 vous appelez « les gens du système », du soi-disant système et... et les autres ?

20 R. [10:42:42] Bien sûr que oui. Déjà, ici, à Zongo, ils arrivent déjà à identifier ceux qui
21 sont proches du système, ceux qui ne sont pas proches du système. Déjà, à Zongo, il
22 y a ce travail de... de filtrage qui se... qui se faisait en amont, avant d'arriver donc à
23 Gemena.

24 Q. [10:43:08] Et à quel titre avez-vous, vous personnellement, été considéré comme
25 faisant partie du système ? Est-ce que c'était basé, par exemple, sur l'ethnie ou sur
26 d'autres critères ?

27 R. [10:43:22] Non, j'étais pris en compte comme tout autre Centrafricain lambda,
28 mais de par aussi mon... (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 Q. [10:44:32] Et vous êtes resté combien de temps à Gemena ?

11 R. [10:44:38] Si c'est deux semaines, c'est beaucoup, Monsieur le Président.

12 Q. [10:44:44] On comprend très bien que ce soit difficile d'être très précis 10 ans
13 après, d'accord. Et vous vous souvenez de certaines personnes en particulier que
14 vous avez vues là-bas ?

15 R. [10:45:00] Tellement que ça a mis long, je... j'ai pas la... la même bonne mémoire,
16 mais s'il y a des noms qui sonnent et que je me souviens qu'ils sont là, je pourrais
17 vous le dire.

18 Q. [10:45:17] D'accord. Je vais... Je vais vous proposer quelques noms.

19 Avez-vous vu une partie de la famille de François Bozizé là-bas ?

20 R. [10:45:28] Bien sûr que oui, sa fille... sa fille en occurrence.

21 Q. [10:45:36] Quelqu'un d'autre de sa famille ?

22 R. [10:45:39] Et quelqu'un d'autre de sa famille, mais c'est sa fille qui... que j'ai... j'ai
23 beaucoup plus remarquée.

24 Q. [10:45:47] Est-ce que vous avez vu Eugène Ngaikosset à Gemena ?

25 R. [10:45:58] Oui, j'ai vu Eugène Ngaikosset à Gemena.

26 Q. [10:46:04] Est-ce que vous avez échangé avec lui ?

27 R. [10:46:08] Échanger en tant que tel, non, je ne pense pas, parce que, étant dans
28 cette situation, une fois là-bas, chacun est de son côté, hein. Donc, chacun sous son

1 ombre, est tranquillement là-bas, il réfléchit, l'autre dans son coin, chacun de... dans
2 son coin, quoi. Tellement ce qui s'est passé était... était surprenant pour tout le
3 monde, et donc, chacun de... dans son côté... de son côté pour y réfléchir à sa
4 manière, quoi. Donc, de près ou de loin, on n'a pas avec lui échangé de quoi que ce
5 soit.

6 Q. [10:46:50] Et avez-vous vu son frère Claude Ngaikosset ?

7 R. [10:47:00] Oui, lui aussi, il était là-bas.

8 Q. [10:47:02] Et pareil, vous n'avez pas échangé sur des sujets particuliers avec lui ?

9 R. [10:47:08] C'est comme je vous ai dit, c'est la même chose pour tout le monde,
10 hein.

11 Q. [10:47:15] Avez-vous vu Francis Bozizé à Gemena ?

12 R. [10:47:20] Non.

13 Q. [10:47:27] Avez-vous vu Maxime Mokom (*fin de l'intervention inaudible*) ?

14 R. [10:47:33] Non, Monsieur le Président. Je le connais, mais je ne l'ai pas vu là-bas.

15 Q. [10:47:38] Avez-vous vu un certain Cyrille Junior Toundouma, si vous le
16 connaissez ?

17 R. [10:47:55] Non, Monsieur le Président, ce nom me paraît nouveau.

18 Q. [10:48:00] Et, ensuite, vous avez mentionné le fait que vous vous étiez déplacé sur
19 Kinshasa par vos propres moyens ; c'est ça ?

20 R. [10:48:14] Bien sûr que oui, Monsieur le Président.

21 Q. [10:48:19] Et combien de temps êtes-vous resté à Kinshasa ?

22 R. [10:48:25] Je suis resté à Kinshasa maximum deux semaines, minimum une
23 semaine et demie par là.

24 Q. [10:48:39] Et où étiez-vous logé à Kinshasa ?

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 M^{me} VANDELER : [10:49:32] Je pense qu'on pourrait essayer de repasser en audience
3 publique, si ça vous va pour parler de la fin de cet itinéraire, donc Brazzaville et
4 Douala, et ensuite de parler de manière générale à propos de Douala.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:49:50] Monsieur le témoin,
6 je pense que nous pouvons essayer de passer en audience publique. Et si vous
7 pensez avoir besoin de mentionner des noms susceptibles de révéler votre identité,
8 alors, à ce moment-là, nous repasserons en audience à huis clos partiel.

9 Nous allons donc tenter de passer à huis... en audience publique maintenant.

10 Audience publique.

11 Et, d'ailleurs, le conseil de la Défense a réfléchi à tout cela.

12 *(Passage en audience publique à 10 h 50)*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:50:25] Nous sommes de retour en audience
14 publique, Monsieur le Président.

15 M^{me} VANDELER : [10:50:42]

16 Q. [10:50:43] Vous avez mentionné que, au moment où vous êtes arrivé à Kinshasa,
17 vous avez essayé de traverser pour le Congo-Brazzaville ; c'est bien ça ?

18 R. [10:50:54] Oui, c'est bien cela, parce que, à Brazzaville, j'avais un grand frère et des
19 connaissances à qui je pourrais m'accrocher à eux. Malheureusement, en traversant,
20 les autorités de Congo-Brazzaville ont... ont mis un verrou, et ils refoulaient sur leur
21 territoire tout sujet centrafricain qui venait de l'autre côté, et c'est ainsi que j'ai été
22 refoulé pour le... le Congo Kinshasa. Et c'est là où j'ai été pris en charge par le...
23 l'ambassadeur de la RCA en... au temps jadis qui était en déplacement à Bangui et
24 qui faisait aussi son retour par Brazza, qui voudrait aussi traverser par la même
25 occasion, et qui m'a rencontré donc au port. Et c'est là où il m'a tendu la main pour
26 aller rester quelque temps chez lui avant de prendre mon avion pour Douala au
27 Cameroun.

28 Q. [10:52:14] Merci, Monsieur le témoin.

1 Donc, combien de temps êtes-vous resté à Douala ?

2 R. [10:52:22] Je suis resté à Douala pendant tout le règne de la Séléka, jusqu'à ce que
3 la Séléka ne puisse quitter... démissionner, le Président séléka ne puisse
4 démissionner du pouvoir, je suis resté encore un mois plus tard, je crois, avant de...
5 de laisser ma petite famille là-bas, rentrer au pays, être au contrôle de... de petits
6 trucs... des petits trucs qui m'ont... qui m'est resté au pays, quoi. Parce que, par le
7 passé, j'avais mes petits commerces et tout que je tenais au centre-ville qui ont été
8 pillés, ma maison pillée. J'avais aussi un dépôt de mes petites... petites marchandises
9 à la maison qui ont été pillées et tout. Donc, il ne me restait que la maison. Pour ne
10 pas que les gens ne puissent me détruire cela, donc j'étais obligé de laisser ma... de
11 laisser ma petite famille à Douala au Cameroun, rentrer à Bangui pour protéger ce
12 qui me restait de droit qui est donc la maison, quoi. C'est comme ça que... Voilà.

13 Q. [10:53:48] Et quelles étaient vos conditions matérielles à Douala ; de quoi
14 viviez-vous ? Je vous rappelle qu'on est toujours en audience publique.

15 R. [10:53:58] Merci.

16 Quand je... j'étais à Douala, dans un premier temps, avant que ma petite famille ne
17 puisse me regagner, je ne vivais que des... des... des amis, de mes relations...
18 Excusez-moi, Monsieur le Président. Je ne vivais que de mes relations, de... des amis,
19 des connaissances. Puisque Douala était quand même mon fief, fief dans le sens que
20 je partais beaucoup à Douala faire mes achats de mes petites affaires. Soit quand je
21 pars à Dubaï, au retour, je suis à Douala pour attendre mes marchandises et tout.
22 Donc, j'étais trop familier à Douala. C'est là-bas où je vivais. Donc, je vivais grâce à
23 mes relations.

24 Q. [10:54:53] Et où est-ce que vous... où est-ce que vous viviez à Douala, sans
25 nécessairement citer le quartier, mais... est-ce que vous étiez dans une maison ?
26 Comment vous aviez obtenu cette maison ?

27 R. [10:55:11] Au début, je venais, j'étais hébergé par un de mes amis qui tenait un
28 hôtel là-bas, et sa maison était collée donc à son hôtel. Parce que, par le passé, quand

1 je venais là-bas, c'est dans son hôtel que je... je résidais, et donc j'étais très familier
2 avec ce monsieur et tout. Sa femme étant aussi une Centrafricaine, donc, ce monsieur
3 m'appelait « beau-frère », « beau-frère », sa femme, « mon frère », et « ma sœur ».
4 Donc, j'étais, dans un premier temps, accueilli par ceux-là.
5 Et quand ma petite famille m'a regagné là-bas, c'est là où un papa à qui j'entretenais
6 aussi de très bonnes relations à travers mon ami-ci qui m'a proposé donc sa maison.
7 Il m'a dit : « Ah ! Mon fils, chaque fois, quand tu venais ici, tu es de bons termes avec
8 nous, tu nous considères comme tes papas et tout, et j'ai appris que ta petite famille
9 allait venir, et je ne pense pas qu'ils vont venir passer leur moment dans une
10 situation pareille, c'est-à-dire dans un hôtel avec toi et tout ». Tout en sachant qu'il y
11 a toute une diversité de personnages qui fréquentent cet endroit, donc il souhaiterait
12 ne pas me laisser vivre avec les... ma petite famille à cet endroit. Donc, c'est là où il
13 m'a proposé chez lui, « un » de ses anciennes maisons dans un quartier non loin de
14 là. Et ce monsieur m'a hébergé, il m'a tout fourni, électricité, un peu de tout. Et c'est
15 là où j'ai intégré avec ma petite famille.
16 M^{me} VANDELER : [10:57:08] Monsieur le Président, j'ai encore deux questions, donc
17 je pense que je peux poser ces deux questions-là avant la pause ; ça vous va ?
18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:57:17] Eh bien, allez-y.
19 M^{me} VANDELER : [10:57:21]
20 Q. [10:57:22] Est-ce que vous vous souvenez à quel moment votre petite famille vous
21 a rejoint à peu près ?
22 R. [10:57:31] Ça... Ça va être difficile pour moi de... d'avoir une date précise, mais
23 puisque c'est ça... ça a été juste après ces événement-là, c'est-à-dire deux mois plus
24 tard après l'arrivée de la Séléka que ma petite famille m'a regagné à Douala.
25 Q. [10:57:53] Et donc, juste pour bien clarifier les choses, à Douala, vous n'avez pas
26 pu continuer vos activités professionnelles et vous viviez de l'aide des uns et des
27 autres ; c'est bien ça ?
28 R. [10:58:09] Bien sûr que... Bien sûr que oui, Monsieur le Président.

- 1 M^{me} VANDELER : [10:58:17] Alors, je m'apprête à passer à un autre thème. Donc, je
2 pense que ce serait le bon moment de faire une pause.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:58:25] Oui, tout à fait.
4 Nous allons faire la pause jusqu'à 11 h 30.
- 5 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:58:32] Veuillez vous lever.
6 *(L'audience est suspendue à 10 h 58)*
7 *(L'audience est reprise en public à 11 h 34)*
- 8 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:34:49] Veuillez vous lever.
9 Veuillez vous asseoir.
10 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:35:08] Nous sommes en
12 audience publique.
13 Poursuivez, Maître, s'il vous plaît.
14 Oui, vous avez la parole.
15 Et je vous rappelle que nous sommes en audience publique.
- 16 M^{me} VANDELER : [11:35:45] Avant de repasser en audience publique, j'aurais deux
17 questions à poser à huis clos partiel, s'il vous plaît.
18 Est-ce qu'on peut passer à huis clos partiel ?
- 19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:36:03] Oui.
20 Huis clos partiel.
21 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 36)*
- 22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:36:19] Nous sommes, Monsieur le
23 Président, à huis clos partiel.
- 24 M^{me} VANDELER : [11:36:24]
25 Q. [11:36:24] Monsieur le témoin, on a parlé tout à l'heure des formations militaires
26 des fils de M. François Bozizé. Mis à part ses... ses fils, est-ce qu'il y avait beaucoup
27 de membres de la famille généalogique de François Bozizé qui étaient soit dans
28 l'armée, la police ou la gendarmerie ?

1 R. [11:36:51] Merci, Monsieur le Président. Je ne pense pas ,hein, c'est toute une
2 diversité de personnes. Dire que c'est seulement ceux des... des... des parents ou bien
3 les hommes de son ethnie, je ne pense pas.

4 Q. [11:37:13] Je vais reformuler un petit peu la question et être peut-être un petit peu
5 plus précise. Les frères de François Bozizé et les enfants de ses frères, est-ce que
6 certains d'entre eux étaient dans l'armée ?

7 R. [11:37:28] Merci, Monsieur le Président. Ses enfants sont dans l'armée, bien sûr.
8 Certains des enfants de ses... ses frères sont aussi dans l'armée.

9 Q. [11:37:45] Est-ce que vous avez des... des noms particuliers en tête ?

10 R. [11:37:52] Non. Non, Monsieur le Président.

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 Q. [11:39:57] Est-ce que ce monsieur était dans le milieu militaire ?

26 R. [11:40:00] Bien sûr que oui, Monsieur le Président.

27 Q. [11:40:02] Et est-ce que ce monsieur était parenté à M. François Bozizé ?

28 R. [11:40:11] Bien sûr que oui, Monsieur le Président.

1 Q. [11:40:13] Merci, Monsieur le témoin.

2 Je vais maintenant complètement changer de sujet, mais j'aimerais que ma première
3 question se... se pose en... à huis clos partiel. Donc, juste pour cette question, et
4 ensuite, on pourra passer en audience publique.

5 Est-ce que vous connaissez M. Patrice-Edouard Ngaïssona ? Et si oui, depuis
6 quand ?

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 Q. [11:42:24] Merci.

20 M^{me} VANDELER : [11:42:28] Je pense qu'on peut repasser en audience publique
21 maintenant. Merci beaucoup.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:42:35] Audience publique.

23 *(Passage en audience publique à 11 h 42)*

24 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:42:59] Nous sommes de retour en audience
25 publique, Monsieur le Président.

26 M^{me} VANDELER (interprétation) : [11:43:03]

27 Q. [11:43:03] Saviez-vous que M. Ngaïssona était également en exil au Cameroun et
28 dans quelle ville il habitait ?

1 R. [11:43:11] Oui, je savais qu'il était en exil au Cameroun, précisément à Douala, et
2 c'est ce que je sais.

3 Q. [11:43:20] Savez-vous s'il était arrivé avant ou après votre arrivée à Douala ?

4 R. [11:43:33] Je n'ai aucune idée, mais à ce que je sache, il doit arriver avant... bien
5 avant que je ne puisse arriver moi aussi.

6 Q. [11:43:48] Êtes-vous déjà allé chez lui à Douala ? R. [11:43:58] J'ai été, pas chez lui,
7 mais j'ai été par contre là où habitaient ses proches à Douala. C'était au moment où
8 elle a perdu... il a perdu donc sa petite sœur, de même père et même mère. {ICR : (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)}

11 éprouvés. Donc, c'est à cette occasion que je peux dire que je suis allé chez lui
12 puisque c'est là où habitait toute sa famille. Mais lui il n'habitait pas là.

13 Q. [11:44:53] Est-ce que vous vous souvenez du nom du quartier dans lequel sa
14 famille habitait ?

15 R. [11:45:03] Si j'ai une bonne mémoire, ça doit être le quartier Deido, je crois.

16 Q. [11:45:17] Alors, j'aimerais vous montrer une photo.

17 M^{me} VANDELER : [11:45:22] C'est à l'onglet 2 du classeur de la Défense, et c'est le
18 numéro CAR-D30-0005-0020. Et ce document peut être... peut apparaître
19 publiquement.

20 *(La greffière d'audience s'exécute)*

21 Q. [11:45:50] Est-ce que vous l'avez sous les yeux, Monsieur le témoin ?

22 R. [11:45:53] Bien sûr, Monsieur le Président.

23 Q. [11:46:04] Est-ce que vous reconnaissez cette maison ?

24 R. [11:46:11] À mon humble avis, ça doit être la maison où habitaient ses parents.

25 Q. [11:46:30] Et est-ce que les membres de la famille de M. Ngaïssona, qu'il a eu à
26 héberger dans cette maison de Deido, étaient nombreux ?

27 R. [11:46:39] C'est presque toute une famille, hein. Ils étaient nombreux. Vous savez,
28 c'est un monsieur qui est... qui est dans une très grande famille. Et c'est quelqu'un

1 qui a le cœur aussi entre les paumes des mains. Donc, il tend la main à presque toute
2 une famille. Donc, c'est tout un mélange de famille qui... qui habitait donc cette
3 maison avec... à cet endroit.

4 Q. [11:47:17] Vous savez si c'est lui qui avait souhaité faire venir toute sa famille de
5 Bangui à Douala pour qu'elle soit en sécurité ?

6 R. [11:47:32] Oui, Monsieur le Président.

7 Vous savez, quand il y avait ces événements-là, même s'il ne le dit pas
8 volontairement, les gens cherchent à... à se mettre à l'abri. Et sachant qu'ils ont leur
9 pilier qui se trouve à Douala, peut-être ils sont obligés de chercher par voies et
10 moyens pour regagner de Douala pour être non seulement en sécurité, mais être
11 entre de bonnes mains. C'est peut-être cela, mais je ne peux pas vous avouer si c'est
12 lui qui a ou qui aurait demandé que ses enfants... que tous ces gens-là ne puissent
13 venir le... le retrouver là-bas. Mais, à ce que je sache, c'est comme je vous ai dit,
14 c'est... c'est un monsieur qui a le cœur entre les paumes de mains, et tout, donc il
15 reçoit tout le monde, il... il... il se familiarise facilement avec tout le monde, et tout.
16 C'est peut-être cela.

17 Q. [11:48:39] Et donc, selon ce que vous avez pu constater, il avait à sa charge un
18 nombre assez important de personnes ?

19 R. [11:48:48] C'est cela, Monsieur le Président.

20 Q. [11:49:01] Et, selon ce que vous avez pu observer, est-ce que d'autres personnes
21 que sa famille vivaient dans cette maison de Deïdo ?

22 R. [11:49:11] Je ne pense pas.

23 Q. [11:49:24] Et vous nous avez dit donc ne pas avoir vu la maison dans laquelle
24 M. Ngaïssona vivait lui-même à Douala, mais vous saviez qu'il vivait... qu'il vivait
25 dans une autre maison à Douala également, n'est-ce pas ?

26 R. [11:49:42] C'est cela, Monsieur le Président.

27 Q. [11:49:48] On va essayer de... vous comme moi, de marquer une pause de cinq
28 secondes entre les questions et les réponses, et les réponses et les questions.

1 D'accord ?

2 R. [11:50:04] D'accord.

3 Q. [11:50:05] Mais vous vous débrouillez très, très bien. Mais juste, voilà, essayons de
4 garder une pause un peu plus longue.

5 Et donc, à quelle occasion êtes-vous allé dans cette maison de Deïdo, vous nous avez
6 dit ?

7 R. [11:50:23] Je vous ai dit je suis allé à Deïdo lorsque M. Ngaïssona a perdu sa petite
8 sœur. Et c'est une compatriote, et c'est aussi... {PFR : (Expurgé)}

9 (Expurgé)} Et du

10 coup, elle est tombée, je suis obligé d'aller donc rendre visite à cette famille. C'est à
11 cette occasion que je suis allé là-bas.

12 Q. [11:51:13] Et est-ce que vous avez pu voir beaucoup de Centrafricains qui étaient
13 venus rendre hommage à la sœur cadette de M. Ngaïssona ?

14 R. [11:51:23] C'est cela, Monsieur le Président. M. Ngaïssona, c'est... c'est un
15 personnage public. C'est quelqu'un qui est très connu chez nous. Et à Douala aussi, il
16 est très connu. Donc, c'est normal que les compatriotes centrafricains, dès qu'ils ont
17 eu vent que M. Ngaïssona a perdu sa sœur, ils se sont débrouillés pour aller lui
18 rendre hommage.

19 Q. [11:52:02] Donc, si je comprends bien, ce n'était pas un signe de proximité
20 particulière que d'aller payer ses... ses hommages à la sœur cadette de M. Ngaïssona
21 à ce moment-là ?

22 R. [11:52:16] Je ne pense pas que c'est un signe de proximité, mais c'est... comme je
23 vous ai dit, c'est un personnage public, c'est quelqu'un de très connu, et tout. C'est
24 dans ce sens.

25 Q. [11:52:36] Vous nous avez dit tout à l'heure ne plus vous souvenir exactement
26 quand votre petite famille vous a rejoint à Douala. Peut-être que cet événement
27 tragique peut vous aider à... à vous situer ? Est-ce que votre famille était déjà arrivée
28 à Douala au moment du décès de la sœur cadette de M. Ngaïssona ? Est-ce que

1 c'était à peu près au même moment ou est-ce que c'était bien après ?

2 R. [11:53:05] Non, le... ma petite famille m'a... m'a regagné après le décès de la sœur
3 de M. Ngaïssona, je crois.

4 Q. [11:53:23] À quelles autres occasions avez vu... avez-vous vu, pardon,
5 M. Ngaïssona au Cameroun ?

6 R. [11:53:31] J'ai vu M. Ngaïssona à l'occasion où notre pays jouait contre l'Afrique
7 du Sud, à Yaoundé. Et c'était au moment où M. Ngaïssona fut président de la
8 Fédération centrafricaine de football. Et comme c'est notre équipe qui jouait, donc, il
9 y avait une forte délégation centrafricaine depuis Bangui qui sont... qui est venue
10 pour la circonstance et que la colonie centrafricaine aussi qui se trouve à Douala, à
11 Yaoundé, un peu partout au Cameroun s'y retrouvait aussi pour la circonstance.
12 C'est à... à cet endroit-là que j'ai eu à voir physiquement M. Ngaïssona et lui... lui ai
13 tendu la main pour lui dire que... c'est là où il a su que je suis là et que j'ai su aussi
14 que, voilà il est là, et on s'est... on s'est serré les mains.

15 Q. [11:54:55] D'accord. Donc, si je vous comprends bien, le match a eu lieu avant la
16 place mortuaire de la sœur cadette de M. Ngaïssona ?

17 R. [11:55:11] Bah, là, je... je ne saurais vraiment vous indiquer si c'est avant ou après.
18 Je... Puisqu'en ce temps-ci, on était tous perdus par ce qui est arrivé à la... au pays et
19 tout. Donc, je n'avais pas la bonne mémoire pour vous dire exactement à quel
20 moment.

21 Q. [11:55:37] C'est pas grave du tout. Merci beaucoup. Et quand vous avez vu
22 M. Ngaïssona au match, brièvement, est-ce que vous l'avez trouvé en forme
23 physique ?

24 R. [11:55:54] Merci, Monsieur le Président.

25 Quand je l'ai vu à Douala, il n'était pas ce M. Ngaïssona que je connaissais. Il n'était
26 pas... Il n'était pas habile, il n'était pas dans sa peau, donc comme je le voyais par le
27 passé, quoi — à ce que je sache.

28 Q. [11:56:26] Est-ce qu'on peut dire qu'il avait l'air affaibli par rapport à l'image que

1 vous aviez de lui de Centrafrique ?

2 R. [11:56:38] Je peux dire oui, puisqu'on a été frappé par un événement au pays. Lui,
3 en tant qu'homme d'affaires, tous ses biens étaient pillés, détruits, et tout. Étant
4 président de la Fédération centrafricaine de football, arrivé à ce jour de match, notre
5 pays a perdu face à l'autre, là, donc tout ça, là, ça pourrait... ça pourrait aussi jouer
6 sur l'homme. Donc, il n'était pas vraiment dans sa peau d'homme ce jour que je l'ai
7 vu.

8 Q. [11:57:24] Et à l'occasion de ce match, combien de temps êtes-vous resté à
9 Yaoundé ?

10 R. [11:57:33] Je suis resté, Monsieur le Président, je crois... aujourd'hui, je suis arrivé,
11 demain, on voit le match, et après-demain, aussitôt, j'ai quitté Yaoundé pour Douala.

12 Q. [11:58:00] Et en dehors de ces deux occasions, à savoir le match à Yaoundé et les
13 hommages pour le décès de sa sœur cadette à Douala, est-ce que vous avez vu
14 M. Ngaïssona à d'autres occasions au Cameroun ?

15 R. [11:58:17] On ne s'est plus revus, Monsieur le Président, jusqu'à se revoir une fois
16 à Bangui, après le départ de la Séléka.

17 Q. [11:58:39] Et pendant la période où M. Ngaïssona était au Cameroun, est-ce que
18 vous avez été en contact téléphonique avec lui ?

19 R. [11:58:53] Je ne pense pas une seule fois.

20 Q. [11:59:15] Et est-ce que vous vous êtes déplacé dans d'autres villes du Cameroun
21 pendant la période où vous étiez en exil, à part, bien sûr à Yaoundé pour le match ?

22 R. [11:59:31] Merci, Monsieur le Président.

23 À part Yaoundé, je ne me suis pas déplacé pour une autre ville.

24 Q. [11:59:47] Vous n'êtes donc jamais retourné à Yaoundé ?

25 R. [11:59:50] Non, Monsieur le Président.

26 Q. [12:00:00] Et est-ce que vous vous êtes déplacé à l'extérieur du Cameroun pendant
27 cette même période d'exil ?

28 R. [12:00:09] Non, Monsieur le Président.

- 1 M^{me} VANDELER : [12:00:23] Alors, pour la prochaine série de questions, j'aimerais
2 pouvoir repasser à huis clos partiel, s'il vous plaît.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:00:31] Huis clos partiel.
4 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 00)*
- 5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:00:39] Nous sommes à huis clos partiel,
6 Monsieur le Président.
- 7 M^{me} VANDELER : [12:01:03]
- 8 Q. [12:01:03] Monsieur le témoin, avez-vous vu François Bozizé au Cameroun ?
- 9 R. [12:01:08] Pas une seule fois, Monsieur le Président.
- 10 Q. [12:01:19] Et aviez-vous entendu dire qu'il était à Yaoundé en... pendant une
11 certaine période ?
- 12 R. [12:01:31] Oui, Monsieur le Président, j'ai entendu comme tout autre Centrafricain
13 lambda qui vivait là-bas que le monsieur était là-bas.
- 14 Q. [12:01:49] Avez-vous vu François Bozizé au Cameroun ?
- 15 R. [12:01:54] Non, Monsieur le Président.
- 16 Q. [12:02:14] Et une fois en exil à Douala, vous sentiez-vous en sécurité vis-à-vis de la
17 Séléka depuis votre localisation au Cameroun ?
- 18 R. [12:02:29] Oui, Monsieur le Président, une fois à Douala, je me sentais en sécurité
19 avec ma petite famille, bien sûr, mais pas totalement, parce que la Séléka aussi a
20 beaucoup investi le Cameroun en ce temps, sachant que la plupart des... des
21 militaires centrafricains, des Centrafricains qui ont pris la fuite ont traversé
22 beaucoup plus du côté du Cameroun, donc ils ont aussi mis leur système de l'autre
23 côté pour avoir l'œil. Donc, ils ont beaucoup investi aussi au... au... au Cameroun.
24 Donc, on vivait aussi dans la peur, mais tout en sécurité, bien sûr.
- 25 Q. [12:03:40] Est-ce que, à un moment donné, la Séléka a entrepris des démarches
26 auprès des autorités camerounaises pour faire rapatrier les militaires centrafricains
27 exilés au Cameroun ?
- 28 R. [12:04:03] Bien sûr que oui, Monsieur le Président.

1 Q. [12:04:16] Pouvez-vous nous expliquer un peu cela ?

2 R. [12:04:20] Oui, Monsieur le Président.

3 Le régime Séléka, c'est comme je vous ai dit dans mon passage tout à l'heure, savait
4 que plein de militaires centrafricains, compatriotes centrafricains sont en refuge de
5 l'autre côté du Cameroun. Il y en a qui sont à Bertoua, il y en a qui sont à Yaoundé, il
6 y en a qui sont à Douala. Et à l'issue, ces autorités ont cherché par voies et moyens à
7 rapatrier tout ce qui est sujet centrafricain qui « sont » sur le territoire Camerounais.
8 Ils ont entrepris donc des démarches. Certaines autorités du pays ont fait donc ce
9 voyage, qui ont rencontré donc les autorités camerounaises, en commençant par les
10 autorités de Yaoundé. Ils ont fait, donc, un passage à Bertoua, puisque c'est là-bas où
11 il y avait nos militaires stoppés dans une base militaire là-bas en sécurité. Et ils ont
12 maintenant fait aussi une descente à Douala pour rencontrer les compatriotes
13 centrafricains qui sont à Douala. C'était, bien sûr, sous la coupe des autorités
14 camerounaises.

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 D'ailleurs, ceux qui sont déjà... il y a nos compatriotes militaires qui sont restés au
21 pays, une fois se hasarder, regagner leur base, on les... on les récupère, c'est fini pour
22 ces personnes. Combien de fois pour nous qui sommes là-bas, et surtout qu'on était
23 tous enregistrés auprès de... du HCR là-bas.

24 Alors, c'est là où ces autorités ont compris que s'ils vont nous laisser rentrer au pays,
25 ça va être un danger pour nous. Et c'est à l'issue que ces autorités ont refusé. Et puis,
26 on est restés au Cameroun jusqu'à ce que le régime Séléka ne puisse tomber.

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 Q. [12:08:40] Mais le sentiment général que vous avez pu constater chez... chez ces

8 FACA recensés, c'était la peur de devoir rentrer en Centrafrique ; c'est ça ?

9 R. [12:08:51] Bien sûr. Même moi, je... moi personnellement, je ressens ce... cette peur.

10 Ce n'est pas un secret de polichinelle, Monsieur le Président.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:09:04] Un instant.

12 Madame Berdennikova.

13 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [12:09:15] Merci, Monsieur le Président.

14 Je voulais simplement signaler que la dernière question appelait le témoin à se livrer

15 à des conjectures.

16 Mis à part cela, puisque que le témoin a déjà répondu, et ce n'est pas bien grave, je

17 pense qu'il serait utile de connaître les... la base des connaissances du témoin

18 s'agissant des sujets dont il vient de parler. Je ne sais pas, pour le moment, si ce sont

19 des spéculations ou si... ou comment il sait ce qu'il sait.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:09:38] Si M^e Vandeler ne le

21 fait pas, vous aurez amplement le temps de le faire, mais il est toujours intéressant

22 pour la partie appelante de... de... de déterminer comment le témoin sait ce qu'il sait,

23 quelles sont les sources de ses connaissances, parce que ça peut — comment dire —

24 aider la Chambre à apprécier la crédibilité de ses propos.

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé) Tout

22 militaire confondu, qui était déjà là-bas, on les aurait braqués au pays, suivre à la

23 loupe les événements du pays, les déroulements. Tout ce qui se passe au pays, on

24 entend, on suit. D'ailleurs, l'histoire de notre pays en ce temps était une histoire qui

25 est devenue presque internationale. Donc, c'est... il y avait des informations qui

26 circulent à la télé, à la radio, sur les ondes, les réseaux sociaux et tout. Donc, tout le

27 monde est au courant de ce qui se passe. C'est là où est venue donc la prise de

28 position des militaires centrafricains qui sont sur place là-bas, par peur de ne pas

1 rentrer au pays, parce qu'ils ont vécu qu'il y a certains de leurs frères d'arme qui ont
2 osé, tenté de regagner leur base ont été aussitôt récupérés par la Séléka, et les a
3 abattus.

4 Donc ce n'était pas un secret où ces gens-là devraient s'hasarder, rentrer pour le
5 plaisir de rentrer. Donc, ils ont refusé, ils ont jugé utile de rester au Cameroun, à
6 l'abri.

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 Q. [12:15:37] Et est-ce que les services de renseignement camerounais — si vous le
18 savez — étaient en état d'alerte au moment de la crise en Centrafrique ?

19 R. [12:15:49] Il n'y a pas... Il n'y a pas que les autorités camerounaises, Monsieur le
20 Président. C'est toute une région qui nous entoure, c'est-à-dire le Cameroun est en
21 alerte, le Congo démocratique en alerte, le Congo Brazzaville en alerte ; c'est-à-dire
22 tous les pays qui nous entourent sont en alerte, puisque ça part de partout.

23 Q. [12:16:27] Mais vous qui étiez au Cameroun à ce moment-là, vous aviez... vous
24 avez pu constater que les services de renseignement camerounais étaient très actifs à
25 ce moment-là par rapport à cet afflux de réfugiés centrafricains ?

26 R. [12:16:49] Bien sûr que oui, ils sont vraiment aux aguets.

27 Q. [12:17:08] Et étiez-vous en contact régulier avec des proches qui étaient restés à
28 Bangui, et plus particulièrement dans (Expurgé) ?

1 R. [12:17:19] Bien sûr que oui.

2 Q. [12:17:29] Et est-ce que certains de vos proches ou des membres de votre famille,
3 qui étaient à Bangui, ont été durement touchés par les... les... pardon, les exactions
4 de la Séléka ?

5 R. [12:17:41] Bien sûr que oui.

6 Q. [12:17:50] Avez-vous un exemple concret de personnes proches de vous, par
7 exemple ?

8 R. [12:18:03] Oui, j'ai un exemple palpable. (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 Q. [12:19:56] Et quand vous étiez donc à Douala, en exil, comment occupiez-vous vos
26 journées ?

27 R. [12:20:01] Merci, Monsieur le Président. Quand on était en exil au Cameroun,
28 puisque je n'ai pas d'activité en tant que telle, je m'occupais beaucoup plus, mon

1 temps devant la télé, sur mon ordinateur, pour suivre les informations, chercher les
2 informations sur l'Internet, et tout, concernant la situation de ce que nous vivons au
3 pays.

4 M^{me} VANDELER : [12:20:35] Excusez-moi, Monsieur le Président, je pense qu'on
5 peut repasser en audience publique maintenant.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:20:41] Audience publique.
7 *(Passage en audience publique à 12 h 20)*

8 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:20:51] Nous sommes en audience publique,
9 Monsieur le Président.

10 M^{me} VANDELER : [12:21:06]

11 Q. [12:21:06] Et est-ce que l'actualité en Centrafrique faisait l'objet de beaucoup de
12 commentaires dans les médias et sur les réseaux sociaux ?

13 R. [12:21:17] Oui, Monsieur le Président. C'était une situation qui tenait presque tout
14 le monde aux aguets, c'est-à-dire ça... ça a prêté l'attention à tout le monde, quoi.

15 Q. [12:21:54] Et donc, est-ce que ça faisait l'objet de beaucoup plus d'échange qu'en
16 temps normal ?

17 R. [12:22:05] Oui, Monsieur le Président. Quand la Séléka a investi le pays pour
18 s'informer, c'est de par les réseaux sociaux qu'on s'informe, qu'on donne des
19 informations à nos compatriotes, pour être au parfum de ce qui se passe au pays.
20 C'est à travers les réseaux sociaux qu'on se donne des nouvelles, et tout.

21 Q. [12:22:43] Et quelle était la motivation première de se tenir au courant, de suivre
22 l'information et de faire circuler l'information ?

23 R. [12:22:57] Merci, Monsieur le Président.

24 La motivation première, c'est d'abord s'informer, informer les autres autour de nous,
25 pour prévenir, par exemple, ceux qui sont au pays, qui sont en danger. Parce que,
26 imaginez-vous : à l'époque, quand la Séléka a investi le pays, mine de rien,
27 aujourd'hui, ils peuvent attaquer un secteur. Ils peuvent attaquer par exemple le
28 quartier Seydou. Une fois le quartier Seydou fini, au même moment où ils sont au

1 quartier Seydou en train de faire du... de semer du désordre là-bas, les images sont
2 parties sur les réseaux sociaux. Et en quittant — parce que c'est des gens qui ne
3 cachent pas leur secret —, quand ils attaquent par exemple le quartier Seydou, en
4 quittant, ils vont dire : « Partons à Boy-Rabe » Ils vont dire ça. Et quand... en disant
5 cela, tout de suite, les gens font relayer les informations sur les réseaux sociaux.

6 Nous qui sommes là, une fois recueilli ça, aussitôt, on informe les autres qui ne sont
7 pas au courant via les réseaux sociaux, ou chaque fois, on est obligé d'appeler les
8 parents qui sont par exemple à Boy-Rabe : « Faites attention à vous, apparemment,
9 on est en train d'entendre que la Séléka a attaqué Seydou, mais après Seydou, ils
10 ont... ils sont en train de vouloir chercher à aller à Boy-Rabe. Donc, faites attention à
11 vous là-bas. » Et, c'est comme ça que nous nous informons entre nous pour desservir
12 les parents qui sont au pays, mettre... les parents qui sont au pays au parfum de... du
13 désordre de la Séléka, pour se mettre à l'abri.

14 Q. [12:24:56] Et quelle... sur quelle plateforme suiviez-vous principalement l'actualité
15 de votre pays ? Par quels... par quel moyen ? La télé, la radio, d'autres plateformes ?

16 R. [12:25:06] Beaucoup plus la télé et puis sur les réseaux sociaux ; Facebook, bien
17 sûr, Monsieur le Président.

18 Q. [12:25:27] Alors, justement, vu qu'on parle de Facebook, j'aimerais comprendre un
19 peu plus concrètement comment vous receviez l'info et comment elle était partagée.
20 D'accord ? Comment ça se passait concrètement ? Vous receviez des informations
21 comment, et vous les échangiez comment ?

22 R. [12:25:52] Merci, Monsieur le Président. On reçoit généralement des informations
23 via la télévision, les informations à la télé, on essaie de relayer ça. Soit c'est sur le
24 mur de Facebook ; quelqu'un peut, par exemple, vivre un événement, et une fois sur
25 place, n'est-ce pas, il filme l'événement et il balance sur son mur.

26 Et nous maintenant, quand on est au parfum, on essaie de prendre cette information,
27 on se relais... on se fait relayer entre nous, pour informer ceux qui ne sont pas au
28 courant que : « Ah ! je viens d'apprendre sur les réseaux sociaux qu'il y a telle, telle,

1 telle situation comme ça. » Et c'est comme ça qu'on essaye de... de nous informer
2 entre nous. Et la personne aussi peut rester de son côté, il a des... de ses informations
3 je ne sais pas où, il peut aussi nous envoyer pour s'informer.

4 Q. [12:26:52] Donc, juste pour bien comprendre : quand par exemple, un de vos amis,
5 un de vos contacts Facebook publiait sur son mur, est-ce que vos amis à
6 vous pouvaient voir cette publication-là ?

7 R. [12:27:11] Ça, tout dépendra ; tout dépendra. S'il est ami à la personne, il peut
8 voir. Mais généralement, c'est ce que moi, je reçois, que j'essaie peut-être de relayer.
9 Mais je ne sais pas pour l'autre... de l'autre côté.

10 Q. [12:27:30] Mais imaginons que vos amis ne soient pas également amis avec la
11 personne qui a publié sur son mur. Ces personnes-là ne pourraient pas voir le mur
12 sans que, vous, vous ne republiez sur le vôtre, c'est ça ?

13 R. [12:27:59] C'est cela.

14 Q. [12:28:01] Peut-être pour que tout le monde comprenne bien, on peut revenir sur
15 ce qui est un mur Facebook ?

16 R. [12:28:06] Le mur Facebook, c'est des messages qui apparaissent...

17 Par exemple, moi, quand je veux publier un truc, une photo ou bien un événement
18 quelconque, je publie sur la page d'actualité, pour que ça soit... que le public voie ou
19 soit mes amis puissent avoir accès. C'est quelque chose qui n'est pas *inbox*, mais c'est
20 quelque chose qui est balancé au public, quoi.

21 Q. [12:28:44] Donc, c'est sur votre page Facebook, en fait ? C'est ça ?

22 R. [12:28:48] Oui, bien sûr.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:28:55] C'est en quelque
24 sorte un témoin expert aussi. Voilà. C'est une remarque, il n'y a pas de suivi à faire,
25 mais c'est une remarque que je fais comme ça.

26 Q. [12:29:27] Donc, si je continue le raisonnement, vos contacts sur Facebook
27 pouvaient voir une information publiée sur votre mur, sans pour autant que vous en
28 soyez la source, n'est-ce pas ?

1 R. [12:29:43] Bien sûr. Mais généralement, je dis, ça peut... cette information publiée
2 sur le mur de Facebook n'est pas aussi... ne peut pas venir directement de moi. Ça
3 peut venir de vous, mais comme on est amis, je suis au parfum. Et tout comme moi,
4 si je publie un truc sur mon mur de Facebook, vous pouvez visualiser ça, et une fois
5 au parfum, vous pouvez donc relayer les informations. C'est donc une page réservée
6 à des actualités, quoi, au fait, qui est au vu et au su de tout le monde qui sont amis,
7 bien sûr avec toi, ou bien amis par intermédiaire avec toi peut aussi voir ça.

8 Q. [12:30:28] Et donc, est-ce qu'il était possible que certaines personnes fassent un
9 raccourci en disant par exemple que l'information provenait d'une personne ?

10 Par exemple, vous, lorsque vous aviez publié quelque chose sur votre mur, alors
11 qu'en réalité, vous n'aviez fait que suivre une information en provenance d'un autre
12 mur ?

13 R. [12:30:54] Bien sûr que oui.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:58] Madame
15 Berdennikova ?

16 Un instant, s'il vous plaît.

17 Madame Berdennikova ?

18 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [12:31:10] Monsieur le Président, le témoin a
19 déjà répondu à cette question, mais cette question, à l'évidence, appelait le témoin à
20 spéculer.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:31:17] C'est toujours un
22 mauvais signe lorsqu'on commence sa question par « est-il possible ». Mais pour le
23 fond, ça découlait, ça rebondissait un peu sur ce que le témoin avait dit en guise de
24 réponse. Je pense que cela fait partie des informations que nous avons reçues.

25 Et j'ai constaté également, à la lumière de certaines remarques faites par le témoin,
26 que ce qu'il a dit ne semble pas être faux concernant Facebook, les... le mur
27 Facebook, et tout cela.

28 Mais je pense que vous pouvez toujours aborder ces questions lors du

1 contre-interrogatoire.

2 Veuillez poursuivre.

3 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:31:55] Avec votre permission, Monsieur le
4 Président, la deuxième partie de notre interrogatoire vise à montrer que le témoin
5 utilisait Facebook depuis plus d'une décennie, et sur la base de son expérience, je
6 pense qu'il sera en mesure...

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:32:09] J'ai fait une
8 remarque tout à l'heure parce que j'ai eu l'impression que le témoin sait de quoi il
9 parle. Évidemment, il n'est pas *stricto sensu*, il n'est pas expert. Mais comme la
10 Chambre le fait d'habitude, elle tiendra compte de son expérience, et libre à
11 l'Accusation de poser des questions, si elle estime que le témoin s'est trompé sur le
12 point... un point technique. Mais nous allons prendre tout cela en compte,
13 évidemment.

14 Veuillez poursuivre votre interrogatoire.

15 M^{me} VANDELER : [12:32:44] Merci, Monsieur le Président. Et nous donnerons des
16 exemples plus concrets dans un deuxième temps. Donc...

17 Q. [12:33:23] Et donc, ce que vous décrivez depuis 10 minutes, cette multiplication
18 des échanges qui était initialement insufflée aussi par la peur de ce qui pouvait
19 arriver à votre communauté, et dont le but initial était noble dans le sens où c'était
20 pour protéger votre communauté, est-ce que, selon ce que vous avez pu observer,
21 vous, cela n'a pas eu aussi pour effet la propagation d'une quantité inquiétante de
22 fausses informations ? Si vous le savez, si vous avez pu observer qu'il y avait des...
23 des fausses informations qui circulaient ?

24 R. [12:34:11] Monsieur le Président, toutes les informations ne sont pas les bonnes.
25 Parmi toutes ces informations, il y a ceux qui sont fausses, et il y a aussi ceux qui
26 sont vraies. Donc, comme on ne peut pas négliger les informations, Monsieur le
27 Président, quand on reçoit ces informations, on essaie de partager ça entre nous,
28 pour des précautions, à ce que je sache, Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:34:44] Madame Vandeler,
2 évitez de poser des questions directives au témoin, s'il vous plaît.

3 M^{me} VANDELER : [12:34:59]

4 Q. [12:34:59] Mais est-ce que vous étiez en capacité de vérifier l'information que vous
5 faisiez circuler ou que vous republiez ?

6 Q. [12:35:18] C'est... Comme je vous ai dit tout à l'heure, avoir cette capacité de
7 vérifier cette information, c'est de peut-être chercher à contacter aussi les autres, s'ils
8 ont les mêmes informations que moi ou pas. Et puis, voilà, c'est comme ça que je le
9 fais. Mais cela ne veut pas dire, c'est comme je vous ai dit tout à l'heure, que toutes
10 les informations ne sont pas aussi fiables que ça. Mais comme on ne néglige pas les
11 informations, quand on a ces informations, on essaie de partager ça entre nous pour
12 des dispositions. C'est juste ça.

13 Q. [12:36:07] Et est-ce que vous étiez nécessairement proche de toutes les personnes
14 avec qui vous échangeiez sur Facebook ?

15 R. [12:36:20] Merci, Monsieur le Président. Vous savez, quand la Séléka est... a pris le
16 pouvoir et que nous nous sommes retrouvés de partout, on est tous devenus famille,
17 hein ? Tu connais la personne ou tu ne le connais pas, mais à force d'en arriver là, on
18 est tous devenus parents, on est tous devenus parents, on est tous devenus unanimes
19 en quelque sorte. Mais cela ne veut pas dire forcément que je... je connais aussi
20 personnellement la personne.

21 Q. [12:37:06] Vous avez déjà plus ou moins répondu à cette question, mais juste pour
22 clarifier : est-ce que vous aviez les moyens de vérifier que les gens qui partageaient
23 de l'information avec vous et d'autres, sur ce qui se passait par exemple sur le terrain
24 en Centrafrique, ces personnes-là étaient vraiment sur le terrain ?

25 R. [12:37:36] Vivre un truc, c'est étant sur le terrain. Par exemple, quand les Séléka
26 faisaient des exactions au pays, et tout, et qui se fait relayer sur les réseaux sociaux,
27 soit par les images, c'est pour dire que la personne a vécu ça, pour envoyer ces
28 informations sur les ondes, ou bien sur la plateforme, ou bien sur les réseaux

1 sociaux. Mais je ne suis pas bien placé pour vous certifier exactement si ces
2 personnes-là sont sur le terrain et a vécu la chose.

3 Q. [12:38:16] Et le fait que, comme vous nous l'avez expliqué, ces informations
4 étaient relayées de *wall* en *wall*... de mur en mur — pardon, ça rendait les choses
5 encore plus compliquée, non, de savoir d'où ça venait exactement ?

6 R. [12:38:34] C'est comme vous le dites, Monsieur le Président.

7 M^{me} VANDELER : [12:38:47] Monsieur le Président, j'en ai terminé avec mes
8 questions, et je vais maintenant passer la parole à Me Knoops pour la suite de
9 l'interrogatoire, et je vous remercie pour votre patience.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:38:59] Merci. Merci
11 beaucoup.

12 Maître Knoops, qu'en pensez-vous ? Est-ce qu'on fait la pause maintenant jusqu'à
13 14 heures, et puis vous reprenez ? Et comme ça, vous prenez un départ bien
14 marqué ? On va faire comme ça ?

15 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:39:18] Oui, faisons ça.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:39:21] Pause déjeuner,
17 jusqu'à 14 heures.

18 M. L'HUISSIER : [12:39:25] Veuillez vous lever.

19 (*L'audience est suspendue à 12 h 39*)

20 (*L'audience est reprise en public à 14 h 02*)

21 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:02:13] Veuillez vous lever.

22 Veuillez vous asseoir.

23 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:02:37] Bonjour.

25 Maître Knoops, vous avez la parole.

26 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:02:48] Merci, Monsieur le Président.

27 Q. [14:02:50] Bonjour, Monsieur le témoin.

28 Nous nous sommes rencontrés lors de la... la réunion de courtoisie. Je m'appelle

1 Alexander Knoops, je suis un des avocats de M. Ngaïssona et je réside ici à
2 Amsterdam, aux Pays-Bas.

3 Merci d'abord pour le temps que vous passez avec nous aujourd'hui, demain et
4 peut-être encore lundi avec nous au prétoire.

5 Ma partie de l'interrogatoire va se concentrer plus précisément, plus concrètement
6 sur la façon dont l'information fluait en 2013 à travers les réseaux sociaux et la
7 presse. L'objet de mon interrogatoire sera de vous donner la possibilité de répondre
8 à certains extraits de réseaux sociaux ou certains éléments de réseaux sociaux qui ont
9 été mentionnés ou que vous avez proposés vous-même. C'est, je crois, la première
10 possibilité que vous avez, dans cette affaire, d'expliquer comment se diffusait
11 l'information en 2013.

12 Au cours de mon interrogatoire, Monsieur le témoin, je vais donc vous proposer un
13 certain nombre de documents — des articles de presse, des messages Facebook, qui
14 vous mentionnent, qui ont été produits par vous — pour vous donner la possibilité
15 d'expliquer aux juges le contexte de certains de ces messages, et cetera. Vous
16 comprenez donc l'objet de mon interrogatoire ?

17 R. [14:04:45] (*Intervention inaudible*)

18 Q. [14:04:47] Avant de vous montrer un premier document — et il s'agit d'un
19 document de *Centrafrique presse*, où vous êtes mentionné, et de ce fait, évidemment,
20 je demanderais aux juges de passer à huis clos partiel — mais d'abord, j'ai une
21 question sur l'auteur de l'article.

22 D'après ce que j'en sais, ça pourrait révéler votre identité.

23 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:05:31] Je vais, donc, demander au juge Président
24 de bien vouloir passer à huis clos partiel.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:05:38] Oui, ce serait
26 étonnant qu'il n'y ait pas, à tout le moins, un risque. Donc, allons-y.

27 Huis clos partiel.

28 (*Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 05*)

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:05:47] Nous sommes à huis clos partiel,
2 Monsieur le Président.

3 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:05:52]

4 Q. [14:05:52] Monsieur le témoin, avant de vous montrer le document, pourriez-vous
5 dire à la Cour si vous connaissez quelqu'un du nom de Prosper N'Douba ?

6 R. [14:06:09] Merci, Monsieur le Président.

7 M. Prosper N'Douba fait partie des dignitaires de... du régime de M. Patassé, que
8 notre révolution les a déboutés du pouvoir en... en 2003. C'est ce que je sais de ce
9 monsieur.

10 Q. [14:06:47] Pourrions-nous dire, Monsieur le témoin, que M. N'Douba avait été pris
11 en otage ou arrêté sur ordre de M. Bozizé en 2003 ?

12 R. [14:07:08] Oui, Monsieur le Président.

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 Q. [14:08:37] Pourriez-vous dire, Monsieur le témoin, que M. N'Douba faisait partie
25 du cercle le plus rapproché de Patassé ?

26 R. [14:08:50] Bien sûr que oui.

27 Q. [14:08:58] Avez-vous des informations... Ah ! (Expurgé)

28 (Expurgé) Est-ce qu'il s'est exprimé à

1 propos du rôle de M. Bozizé en tant qu'ex-Président ?

2 R. [14:09:23] Pas du tout.

3 Q. [14:09:29] Avez-vous des informations, Monsieur le témoin, sur le fait de si... de...

4 si M. N'Douba a été impliqué dans le coup d'État des Séléka en 2013 ?

5 R. [14:09:46] Je n'ai pas des informations en tant que telles, mais à ce que je sache,

6 M. N'Douba, c'est un journaliste, un éditorialiste qui fait paraître souvent des... des

7 journaux contre le... le système de M. Bozizé, quand il était aux affaires jusqu'à...

8 qu'il ne puisse finir au pouvoir. Donc, c'est ce que je sais de ce monsieur.

9 Q. [14:10:18] D'après ce que vous en savez, est-il exact de dire que lui, lorsque le

10 Président Bozizé était au pouvoir, il était l'éditeur en chef de *Centrafrique presse* en

11 ligne ?

12 R. [14:10:41] C'est cela. C'est cela, Monsieur le Président.

13 Q. [14:10:56] Saviez-vous, Monsieur le témoin, que M. N'Douba, au moment où les

14 Séléka ont pris le pouvoir au mois de mars 2013, que M. N'Douba, donc s'est vu

15 octroyé un poste dans le gouvernement séléka par M. Djotodia, en avril 2013 ? Le

16 saviez-vous ?

17 R. [14:11:25] J'ai aucune idée puisque ça... ce n'est pas... ce n'était pas ma

18 préoccupation, au fait.

19 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:11:39] J'aimerais montrer à la Chambre

20 l'onglet 1 du classeur de la Défense, CAR-D30-0003-0029.

21 (*La greffière d'audience s'exécute*)

22 Q. [14:12:00] Vous voyez, Monsieur le témoin,...

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:12:03] Maître Knoops, je

24 pense que ça suffit comme ça.

25 Le témoin a dit qu'il n'en saviez rien.

26 Q. [14:12:10] Monsieur le témoin, nous avons bien compris et nous apprécions que

27 vous dites... que vous disiez que vous ne savez pas lorsque vous ne savez pas, hein.

28 C'est parfait. Mais ce document parle de lui-même.

1 Maître Knoops poursuivez, s'il vous plaît.

2 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:12:25]

3 Q. [14:12:25] Monsieur le témoin, est-ce que vous avez appris après coup que ce
4 monsieur a eu ce poste en avril 2014, après le coup ?

5 R. [14:12:38] Je suis... Je viens à peine de lire le... le document qui est apparu sur
6 l'écran.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:13:07] Je pense que c'est
8 peut-être le bon moment pour lui montrer... pour montrer au témoin l'article de
9 presse.

10 *(La greffière d'audience s'exécute)*

11 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:13:15] Oui, bien sûr.

12 Q. [14:13:16] Monsieur le témoin, autre question avant de passer à l'article de presse :
13 est-ce que vous aviez des informations selon lesquelles M. N'Douba en 2013 était en
14 contact avec un monsieur appelé Adrien Poussou, qui était également un journaliste
15 en République centrafricaine et impliqué dans le régime séléka ? Est-ce que vous
16 auriez... vous avez des informations sur la relation qui pourrait exister entre eux ?

17 R. [14:13:48] Je n'ai pas des explications ou bien une précision concernant leur
18 relation en tant que telle. Mais à ce que je sache, M. Poussou, c'est aussi un
19 journaliste éditorialiste de chez nous, et donc, c'est normal qu'il est en collaboration
20 avec Prosper N'Douba, puisque c'est des gens qui travaillaient peut-être pour le
21 régime séléka par le passé. Donc... Mais savoir s'ils ont eu vraiment une
22 collaboration proche, ça, c'est... ça... j'ai aucune idée.

23 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:14:33]

24 Q. [14:14:33] Alors, comme l'a dit M. le Président, nous aimerions vous montrer
25 d'abord un article de presse...

26 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:14:40] ... (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 *(La greffière d'audience s'exécute)*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:20:07] Maître Knoops, je
23 pense que le témoin a raison. Alors, je sais que vous vouliez ôté tout doute possible
24 mais on avait compris... on a compris aussi la dernière réponse du témoin qui insiste,
25 n'est-ce pas, pour ainsi dire. Donc, vous pouvez avancer.

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:21:56]
- 20 Q. [14:21:56] (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé) Lorsque vous vous replongez dans votre époque où vous étiez à Douala
- 23 ou au Cameroun en général, que saviez-vous de la possibilité d'organiser des
- 24 réunions politiques à l'époque ? Est-ce que c'était autorisé ?
- 25 R. [14:22:37] Merci, Monsieur le Président.
- 26 Quelque chose que je n'ai pas pris part, ni prendre connaissance de quoi que ce soit,
- 27 comment est-ce que je pourrais vous répondre ou bien comment est-ce que je
- 28 pourrais vous parler de quelque chose que je ne connais pas ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:22:59] Maître Knoops, s'il
2 vous plaît, avancez.

3 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:23:03]

4 Q. [14:23:03] Quelle était la position des autorités camerounaises à l'époque en ce qui
5 concernait les déplacements ou les rassemblements des officiers FACA au
6 Cameroun ?

7 R. [14:23:20] Merci, Monsieur le Président.

8 À ce que je sache, me connaissant personnellement, lorsqu'on était à Douala, au
9 Cameroun, par exemple, je me suis fait enregistrer, je me suis fait connaître par les...
10 les autorités de la place, et tout. Donc, je ne peux que vous parler de moi et de ce que
11 je fais ou soit des gens que je... j'ai une proximité avec eux. Mais ceux que je ne
12 connais pas, je ne suis pas bien placé pour vous le dire, Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:24:00] De fait, sa réponse
14 parle pour le témoin, n'est-ce pas ? Si vous me permettez cette remarque.

15 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:24:11]

16 Q. [14:24:11] Monsieur le témoin, connaissez-vous quelqu'un du nom de (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 R. [14:29:10] Oui, Monsieur le Président c'est... c'est mon compte Facebook bien sûr.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:29:18] Bien, merci

24 beaucoup.

25 Maître Knoops, à... à l'avenir, cette séance et sans doute demain également, on a ce

26 compte Facebook, et... et donc, si le témoin ne dit pas « ce n'était pas moi », on n'a

27 plus besoin d'en parler. Voilà.

28 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:29:40] D'accord, c'est noté.

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 Q. [14:31:55] À ce moment, Monsieur le témoin, aviez-vous des informations
17 concrètes sur l'emplacement exact de M. Bozizé, par rapport à son identité que vous
18 avez définie avec M. Kangara ?

19 R. [14:32:23] Merci, Monsieur le Président.

20 À l'époque, quand il y avait l'événement... l'avènement de la Séléka, tout le monde
21 savait que le Président Bozizé a quitté Bangui et se trouvait donc à Yaoundé, c'est ce
22 que... tout le monde le sait, de même que moi comme tout Centrafricain lambda. Le
23 reste, je n'en sais plus rien.

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé) Je voulais vous demander : est-ce que vous avez pu vérifier la
14 pertinence de cette information ? Est-ce qu'il était vraiment à Douala ?
15 R. [14:37:50] Merci, Monsieur le Président.
16 C'est pas une information vérifiée, certifiée en tant que telle, mais on se le permet
17 quand même de partager entre nous. Il se peut que de l'autre côté, cette personne-là
18 a eu la véracité de cette information. Mais c'est pas... de mon côté, c'est pas quelque
19 chose de... de vérifié. Mais comme c'est... on ne néglige pas les informations, quand
20 on apprend, on se le partage entre nous. Mais c'est pas certain que M. Bozizé se
21 trouverait à Douala, à ce que je sache.
22 Q. [14:38:35] Merci, Monsieur le témoin.
23 Et je voulais vous préciser que mes questions ne sont pas un reproche, si à un
24 quelconque moment, vous avez l'impression que c'est un reproche, c'est juste pour
25 vous donner l'opportunité de vous expliquer.
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:38:53] Je pense que notre
27 témoin est intelligent, il comprend très bien comment les choses fonctionnent dans
28 cette salle d'audience. Et Monsieur le témoin, il n'y a pas de problème avec ces

1 questions.

2 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:39:05] Monsieur le Président, pour les besoins du
3 compte rendu, nous avons plusieurs documents qui suggèrent que, jusqu'en fin
4 août, M. Bozizé était encore en France. Est-ce que je peux citer ces documents ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:39:18] Cela n'est pas
6 nécessaire, vous allez nous informer d'une autre manière de discuter de... de cela.

7 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:39:27]

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:43:11] Oui ?

18 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [14:43:14] Peut-être, j'ai manqué quelque
19 chose, mais je ne vois aucune référence à la France, et je crois que ceci est hors de
20 propos.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:43:23] Très bien.

22 Maître Knoops, ce sont des conversations Facebook, ce ne sont pas des conversations
23 claires. Il y a parfois des abréviations, il y a des points d'interrogation. Et ce que j'ai
24 essayé de faire jusqu'ici, c'est de demander au témoin ce qu'il pensait de ces
25 conversations, s'il s'en rappelait. Cela fait longtemps. Il a été cité dans ces
26 conversations, et je pense qu'il a déjà répondu.

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 Q. [14:47:07] Très bien. Je pense que ma question n'était pas suffisamment claire.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:47:15] Maître Knoops,
3 veuillez poursuivre.

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)
25 (Expurgé)
26 (Expurgé) Mais, à part ça, je ne vois pas quelque chose de proximité entre lui et
27 moi en ce qui concerne quoi que ce soit.
28 Je ne lui ai jamais parlé de quoi que ce soit, il ne m'a jamais aussi parlé de quoi que

1 ce soit. On est restés des compatriotes centrafricains. Et puis, d'ailleurs, je... c'est
2 comme je vous ai dit, déjà par le passé, je ne suis pas... je ne suis pas trop avec eux
3 dans le milieu-ci, donc je suis quelqu'un de trop égaré, je suis dans mon coin. Mais
4 quand on se voit, comme on est des patriotes... compatriotes, on essaie d'échanger
5 entre nous, en parlant (*inaudible*) sur un sujet particulier.

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé) Et nous aimerions que vous

16 commentiez cet article.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:55:30] Non. Pas
18 commenter. Demandez-lui simplement : « Est-ce que cette information, elle est
19 correcte ? Est-ce qu'elle est montée de toutes pièces ? » Quand vous dites
20 « commenter »... si... le témoin peut commenter et dire à son avis si cela est exact ou
21 pas.

22 R. [14:55:54] Merci, Monsieur le Président.

23 À mon avis, c'est... c'est un... une information fomentée, comme vous le dites. C'est
24 du pire commérage. Parce que, déjà, un, imaginez-vous, comme je vous ai dit par le
25 passé, moi, (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 Q. [15:02:59] Bon, c'est ces informations importantes qu'on avait besoin de...
- 27 d'entendre de votre bouche.
- 28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:03:06] Je pense que vous

1 pouvez continuer, Maître.

2 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:03:09] Oui, merci.

3 Q. [15:03:10] Monsieur le témoin, juste par curiosité, est-ce que vous avez été en
4 mesure de savoir d'où est venue cette rumeur que votre nom apparaissait dans un
5 journal aux (Expurgé) ? Est-ce que vous avez fini par apprendre quelle était la source
6 de cette information ?

7 R. [15:03:27] Monsieur le Président, tellement que ça a duré, hein, tellement que ça a
8 duré, et c'est comme je vous ai dit, on était tellement bouleversés et tout, et on
9 recevait des informations de gauche à droite, par-ci, par-là, mais je n'ai pas la bonne
10 mémoire de qui m'a... m'a parlé de ça. Mais sinon, je reconnais avoir partagé ce
11 sentiment à (Expurgé), pour lui parler comme quoi vous avez lu la... la teneur.

12 Q. [15:04:08] Merci.

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 R. [15:05:18] Vous avez fini, Monsieur le Président ?

22 Mais je... je... je pourrais vous dire quoi du moment où ce qui se dit là, c'est... c'est
23 comme des rumeurs ? C'est peut-être les gens de l'autre côté, là-bas, qui ont dû
24 monter des choses pour citer mon nom en tant que tel, comme quoi c'est... c'est moi
25 qui ai organisé un tel... ou tel coup, ou bien quoi, je sais pas trop, (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 Q. [15:06:24] Merci, Monsieur.
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 R. [15:16:31] Merci, Monsieur le Président.

12 Je vous ai déjà dit que nous tenons beaucoup plus la... nos informations sur les ondes
13 de la télévision, soit sur les réseaux sociaux, et que nous essayons de... de tiquer de
14 gauche à droite pour voir si réellement, cette information, elle est... elle est certaine
15 ou bien c'est... c'est des... des informations à prendre en compte ou bien c'est des
16 informations juste pour baratiner ou bien chatouiller le milieu, quoi.

17 Et c'est comme ça que j'ai eu la présence d'esprit de... d'en parler, donc, à (Expurgé),
18 dont vous avez la teneur de notre conversation.

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 Q. [15:18:08] Monsieur le témoin, je change de sujet à présent. Nous allons aux
24 réseau sociaux et aux extraits de réseaux sociaux et aux articles qui suggèrent que
25 M. Ngaïssona faisait partie des Anti-balaka en 2013, et faisait partie, donc, de la
26 rébellion.

27 Donc, ma première question à ce sujet, c'est : connaissez-vous quelqu'un du nom de
28 Joachim Kokaté ?

1 R. [15:18:53] Oui, Monsieur le Président, je connais le nom de M. Joachim Kokaté, qui
2 circule dans le milieu centrafricain, mais je ne le connais pas profondément.

3 Q. [15:19:17] L'avez-vous jamais rencontré à Bangui ou au Cameroun en 2013-2014 ?

4 R. [15:19:28] Pas une seule fois, Monsieur le Président.

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:24:54] Ce sont des dates
21 différentes, donc on aura besoin de la page précise.
22 Maître Knoops, alors, si c'est un point de difficulté actuellement, je vais profiter et,
23 pendant le même temps... Combien de temps, il vous reste... il vous manque,
24 Monsieur... Maître Knoops, pour votre contre-interrogatoire... pour votre
25 interrogatoire — pardon ?
26 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:25:47] Je... Je suis à la moitié à peu près, je pense.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:25:50] Vous êtes à la
28 moitié. Donc, je suppose qu'on aura besoin, bien entendu, de l'ensemble de la

- 1 journée demain, et puis sans doute lundi — je veux pas m'avancer.
- 2 Est-ce que, Madame la Procureur, vous avez déjà une idée du temps nécessaire ?
- 3 Bon, vous aviez une idée avant de commencer, mais peut-être y a-t-il des... des... des
- 4 changements ou une mise à jour que vous pourriez nous faire.
- 5 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [15:26:15] Il est un peu tôt, j'en ai peur, de...
- 6 pour me prononcer maintenant, mais oui, une séance, deux séances. C'est difficile à
- 7 dire.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:26:23] D'accord. Je dis ça
- 9 parce que, comme vous cherchez votre référence, que ça fait presque une heure et
- 10 demie qu'on y est, on peut reprendre peut-être à 9 h 30 demain.
- 11 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:26:35] On a trouvé la cote, mais c'est peut-être
- 12 mieux de reprendre demain parce qu'on attaque une... un nouveau volet de
- 13 l'interrogatoire.
- 14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:26:41] Oui, d'accord. Je
- 15 crois qu'on n'est pas pressé, comme je l'ai déjà dit. Et on apprécie que la Défense de
- 16 M. Yekatom nous ait donné la possibilité de suivre directement depuis le centre de
- 17 détention. J'espère que ça pourra être le cas également demain et que... et qu'il se
- 18 sentira mieux, voire bien demain.
- 19 Donc, ça finit la séance d'aujourd'hui et on reprend demain à 9 h 30.
- 20 M^{me} L'HUISSIÈRE : [15:27:12] Veuillez vous lever.
- 21 (*L'audience est levée à 15 h 27*)